

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 22 novembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 DAC 585 Subvention (1.500 euros) à l'association Collectif Regards Croisés dans le cadre de l'action culturelle (14e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Collectif Regards Croisés dans le cadre de l'action culturelle (14e) ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement, en date du 6 novembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 1.500 euros est attribuée à l'association Collectif Regards Croisés, 206 quai de Valmy Maison des Associations du 10e (10e) directement, au titre de ses actions en 2018. 2018-07164,181871.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 1.500 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018, nature 65748, rubrique 3112.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO